

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le deux mars à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 février 2020 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Etaient présents : Pascal LOIRAT - Françoise JOUNIER - Marie-Annick DURAND - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Laurent BOULO (arrivé à 18h50) - Chantal DEMY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Fabrice GUILLET - Laurence LÉPINE - Joëlle URVOIS - Marie-Line MOREAU - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Etaient excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Anne-Martine GUILLOUX donne pouvoir à Joëlle URVOIS - Laurence GEFFRAY donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO - Marie-Claude BARRET donne pouvoir à Laurent BOULO - Nadège VERON donne pouvoir à Gwénaëlle MORVAN - Dominique WEBER donne pouvoir à Catherine LACROIX - Hélène CHALLIER donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT

Secrétaire de Séance : Anouk PAOLOZZI-DABO

Monsieur le Maire demande à Anouk PAOLOZZI-DABO, désignée secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2020.

Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Pascal LOIRAT qui précise que la finance, la gestion ou le conseil, que cela soit dans le secteur privé ou dans le secteur public, cela ne s'improvise pas, cela ne s'invente pas, c'est une profession, c'est un métier.

Pascal LOIRAT rappelle que, comme l'année dernière, la Municipalité a souhaité présenter le plus tôt dans l'année les comptes de l'exercice clos. Cela est rendu possible grâce au travail de collaboration entre les services de la ville et le Trésor Public. Pour cette année, cette présentation coïncide avec le dernier Conseil Municipal de ce municipe ouvert en 2014. Cette présentation est l'occasion de solder les comptes et de laisser une situation financière saine à la nouvelle équipe municipale. Les diapositives qui vont être présentées s'attacheront à présenter les comptes de l'année 2019, mais aussi l'évolution de la situation financière de la ville depuis 2014.

1 – Budget Principal 2019 – Présentation du Compte de gestion 2019

Pascal LOIRAT présente le Compte de Gestion en lieu et place de la Trésorière Municipale, Madame Karine MARTIN, excusée pour cette séance de Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion pour l'exercice 2019 du budget principal de la ville de Guérande, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 – Budget Principal 2019 – Approbation du Compte Administratif 2019

Pascal LOIRAT commente le diaporama présenté aux élus.

A l'issue de la présentation de Pascal LOIRAT, Monsieur le Maire le remercie pour cette présentation illustrée du Compte Administratif 2019 qui traduit la santé financière saine de la ville de Guérande.

Hervé NAËL constate qu'à partir de l'analyse des données statistiques et des comptes financiers entre 2018 et 2019 que la population totale officielle recensée par l'INSEE passe de 16 914 habitants en 2018 à 16 779 habitants en 2019 soit une baisse de 0,8 %. Or, en même temps le nombre de résidences secondaires était de 1056 en 2018 et il passe à 1143 en 2019, soit une hausse de plus de 8% en une seule année. Ce chiffre pose clairement la question du logement à Guérande, les nouvelles constructions y sont-elles principalement dédiées à la résidence secondaire.

S'agissant des dépenses de fonctionnement par rapport à la population, elles sont en baisse de 10 % (13 % pour la moyenne nationale) ; ceci est confirmé par une épargne nette qui augmente de 67 % ; on ne peut donc que féliciter les agents municipaux pour leurs efforts d'économie et le service des Finances pour cette lutte quotidienne contre les dépenses inutiles ; celles de fonctionnement ayant légèrement baissé de 0,3 %.

Le produit des impositions directes par rapport à la population baisse de 0,8 % mais il est de 13 % plus élevé que la moyenne nationale de la strate.

L'encours de la dette baisse de près de 7 % mais il reste plus élevé de 27 % par rapport à la moyenne nationale de la strate, cependant il ne baisse que de 0,5 % par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. La dette baisse faiblement cette année, 0,3 % et elle aura diminué de 7,8 % sur le municipale mais de seulement 1 585 000 euros et non pas de 5 millions d'euros comme Monsieur le Maire l'a annoncé lors du débat sur Kernew. Elle passe à 20 000 000 euros alors qu'elle était à environ 22 000 000 d'euros en 2014 compris le plan lumière mais hors Gendarmerie. On peut signaler que 50 000 euros sur 20 ans, cela fait un million d'euros qui seraient à la charge de la commune sur la Gendarmerie.

Le ratio dette/épargne brute est de 4,9 années, ce qui est plutôt bon mais il faudra être vigilant à l'avenir pour maintenir ce ratio notamment sur les frais de personnel en hausse de 3 % par rapport à 2018. Ce ratio augmentera facilement avec l'investissement de l'école de la Maison Neuve dans les deux prochaines années sans compter la future salle de spectacle financée pour moitié par la Ville de Guérande.

Les dépenses d'équipement brutes par rapport aux recettes réelles de fonctionnement augmentent de 99,5 % après la baisse de 56 % de l'année dernière ; en effet un investissement régulier aurait dû être assuré pour garantir un entretien suivi des infrastructures communales (Athlétisme, Tribunes du Stade Jean-Ménager ...) nécessaires aux diverses associations et utilisateurs.

Les frais d'étude sont en forte hausse cette année +54 % représentant plus de 1,8 million d'euros sur le municipale.

Frédéric MICHE constate que nous sommes au terme de ce municipale et l'avis que Vivons Guérande Ecologique et Solidaire formule ce soir concerne à la fois l'analyse du dernier exercice, mais également des six années du municipale. La Majorité a réussi à nous faire une présentation assez esthétique des finances de la commune pour cette année 2019.

Concernant la section de fonctionnement, il faut reconnaître un effort certain pour diminuer les charges à caractère général, merci pour le travail réalisé par les services et les agents. Sur l'ensemble des six années du municipale, cette amélioration peut être également attribuée aux

transferts opportuns de compétences vers Cap Atlantique et à l'abandon d'un des engagements de campagne 2014 de la Majorité municipale, le petit séminaire qui pesait pour 450 000 euros sur trois années dans notre section de fonctionnement.

Pour ce qui concerne l'endettement, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire notent avec intérêt sa diminution puisqu'elle passe de 22 à 20 millions d'euros. Malgré ce fait Guérande conserve un encours de la dette /population supérieur de près de 30 % à la moyenne nationale de la strate. D'ailleurs, les communes de la strate voient ce critère baisser de la même façon que Guérande pendant les six dernières années. C'est donc le résultat indirect de la baisse de la DGF qui a contraint les communes à mieux gérer leurs finances. Toujours dans ce chapitre de la dette, Frédéric MICHE déplore toujours un manque de transparence concernant la prise en compte de l'endettement lié à la Gendarmerie d'autant que le loyer de celle-ci ne couvre pas exactement le montant de l'annuité liée à son investissement. 46 000 euros qui doivent être pris en compte par le budget municipal chaque année pendant encore 20 ans...comment peut-on négliger une telle somme ?

Parallèlement à ces constats sur la section de fonctionnement et sur l'évolution de la dette, les ressources de fonctionnement ont augmenté de 2 millions pendant le municipale, ceci du fait de l'augmentation des bases fiscales et de l'augmentation de la taxe d'habitation voulue par la Majorité municipale. Plus de recettes fiscales, une maîtrise des coûts de fonctionnement et une diminution de l'endettement permettent à la Majorité d'afficher une meilleure capacité à rembourser la dette...mais, il ne faut pas être dupe ! En face de cette présentation qui fait belle impression, il y a la réalité factuelle des équipements municipaux qui se dégradent (voirie, équipements sportifs et culturels), des restes à réaliser très importants cette année encore et du choix de la Majorité d'avoir repoussé des investissements prévus pendant ce municipale au municipale suivant (salle Jean-Ménager, école de la Maison Neuve). S'il avait fallu intégrer les emprunts dédiés à ces investissements au budget 2019, le bilan aurait été beaucoup moins flatteur...notre endettement reste donc le mal chronique de notre collectivité.

Dernier point, si nous voulons vraiment rentrer dans une démarche de transition écologique, il est temps de comprendre qu'il n'est plus possible de collaborer avec des banques qui travaillent avec les paradis fiscaux et qui investissent massivement dans les énergies carbonées.

Concernant les strates, Pascal LOIRAT précise que celles qu'il a citées dans son exposé sont des strates parlantes. Il insiste sur la sincérité des chiffres dans le compte administratif.

S'agissant de la Gendarmerie, la Ville a effectivement une dette de 4 millions mais il rappelle que l'opération de la Gendarmerie a été imposée par l'Etat et la Ville a une convention et un bail sécurisé qui couvre sous forme de loyer la quasi-totalité du remboursement d'emprunt, ce qui n'est pas le cas dans le cadre d'une location particulière dans le domaine privé.

Selon Frédéric MICHE, sécurisé ou non, c'est malgré tout une dette. Il manque 1 million d'euros non pris en compte par le loyer.

Selon Pascal LOIRAT il y a bien une dette, mais en parallèle la Ville a bien une recette.

Monsieur le Maire ajoute que la Ville de Guérande est propriétaire du foncier de la Gendarmerie qui aura une valeur dans les immobilisations à l'issue du bail signé avec l'Etat. En ce qui concerne les chiffres, Monsieur le Maire se félicite que Monsieur NAËL ait écouté le débat sur Kernews, il parlait de l'endettement de la collectivité en 2014 qui était d'un peu plus de 29 millions d'euros en incluant la dette gendarmerie et qui est aujourd'hui de 24 millions d'euros toujours en incluant la gendarmerie soit bien une baisse de 5 millions.

Nicolas CRIAUD nomme Marie-Annick DURAND Présidente, puis il quitte la salle.
VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT / Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

3 – Budget Principal 2019 – Affectation du résultat 2019

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Majorité – 4 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT) – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

4 – Budget Principal 2020 – Budget Supplémentaire 2020

Cette délibération n'entraîne aucune observation mais Pascal LOIRAT tient à faire la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je viens de vous présenter les comptes de l'année 2019 de notre collectivité.

Comme vous pouvez le constater, les résultats sont très largement bénéficiaires et sont bien au-delà de nos estimations et de nos prévisions.

Ce travail, ces résultats n'ont pas été réalisés par et grâce à une seule personne, qu'elle soit Maire (nous avons eu deux Maires dans le municipe), Adjoint, Subdélégués, Conseillers, mais à une équipe, un groupe de travail dans la confiance et l'assurance...

Je tiens à remercier l'ensemble des services, l'ensemble des agents de notre collectivité pour leur travail, leur contribution, leur coopération, leur collaboration, leur écoute et leur professionnalisme.

Je remercie également Monsieur Hervé SABAROTS, notre Directeur Général des Services, qui m'a fait confiance pour toutes les réflexions et décisions que je lui ai soumises durant tout le mandat et pour leur mise en application, notamment dans le domaine des Ressources Humaines et des Finances.

Le résultat, je viens de vous le présenter et vous pouvez tous en juger.

Monsieur SABAROTS, vous pouvez être fier de vous, de vos agents, de vos services et des résultats obtenus.

Hervé, merci ! ».

VOTE : Majorité – 4 Contre (Hélène CHALLIER / Hervé NAËL / Emmanuelle SOALHAT / Dominique MIGAULT) – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

5 – Budget Annexe Pompes Funèbres 2019 – Présentation du Compte de gestion 2019

Pascal LOIRAT tient à remercier les agents du cimetière qui ont réalisé un travail remarquable dans la gestion des cimetières de la commune notamment à l'occasion de la procédure de reprise des concessions.

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 du budget annexe des Pompes Funèbres, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 – Budget Annexe Pompes Funèbres 2019 – Approbation du Compte Administratif 2019

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

Nicolas CRIAUD nomme Marie-Annick DURAND Présidente, puis il quitte la salle.

VOTE : Unanimité

7 – Budget Annexe Pompes Funèbres 2019 – Affectation du résultat 2019

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

8 – Budget Annexe des Pompes Funèbres 2020 – Budget Supplémentaire 2020

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Luc PORTET.

9 – Tarifs 2020 – Fête Médiévale

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT qui propose à Catherine LACROIX de présenter les subventions allouées aux associations culturelles.

10 – Subventions de fonctionnement 2020

Catherine LACROIX rappelle que toutes ces subventions attribuées aux associations culturelles ont été étudiées en Commission Culture et les montants alloués ont fait consensus entre tous les membres de la Commission.

Anne-Gaëlle REVAULT indique qu'en Commission, il a été dit que certaines associations thésaurisaient et pourtant la Majorité a décidé de continuer à leur octroyer une subvention du montant habituel, sans l'adapter à leurs besoins réels qui s'avèrent moindres. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne sont pas d'accord avec ce principe. Certaines associations, vu leur budget annuel, ont jusqu'à 3 ans, voire plus, de trésorerie, sans charge salariale. Selon Anne-Gaëlle REVAULT, la répartition des subventions doit être revue afin d'être équitable, sans favoritisme.

Luc PORTET rappelle que ce sujet a été évoqué lors de la Commission qu'il présidait le 15 janvier dernier. Selon lui, il est difficile de réduire des subventions sans que cela ait été débattu avec les associations. Il admet que le système d'attribution des subventions devra sans doute être revu à l'avenir en concertation avec le monde associatif.

Monsieur le Maire rappelle la richesse du tissu associatif guérandais qui est très dynamique et certaines associations qui emploient des salariés ont parfois besoin de disposer d'une réserve de

trésorerie. Durant ce Municipale, le choix a été fait de maintenir l'enveloppe de subventions pour les associations. C'est une volonté politique.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ / Anne-Gaëlle RÉVAULT / François PAGEAU)

La parole est cédée à Pascal LOIRAT.

11 – Groupement de commandes avec Cap Atlantique – Avenant n°1 à la convention cadre constitutive d'un groupement de commandes permanent

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

12 – Acquisition de matériel roulant – Autorisation de lancer une consultation

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

13 – Budget Principal 2020 – Pertes sur créance irrécouvrables – Admission en non-valeur

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

14 – Mise à jour du tableau des amortissements à la suite du passage à la nomenclature M57 – Délibération complémentaire

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Avant que la parole ne soit cédée à Marie-Annick DURAND, Luc PORTET indique qu'il s'abstiendra sur les deux prochaines délibérations ainsi que Bernard MACE et il tient à faire la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire,

Nous avons deux délibérations concernant l'avenir de notre commune : délibérations importantes et bien fondées quant à leur utilité.

Sachant que je ne vais pas faire partie des possibles acteurs de ces différents projets, je vais donc m'abstenir lors de ces votes afin de n'être, en aucun cas, responsable de la suite que vous allez donner à ces projets si éventuellement les électeurs vous accordent la place de Maire.

Ce geste me permet publiquement de faire savoir mon mécontentement et mon désarroi quant aux valeurs et surtout la méthode dont vous vous êtes servie pour remercier certains d'entre nous.

Même si je pense que vous étiez le plus capé pour tenir la barre, je pense également que vous avez dû faire une erreur qui pourrait avoir un certain coût.

Mon intervention peut vous paraître puérile mais il n'y a pas de petits plaisirs après avoir eu ce manque flagrant de respect et de reconnaissance du travail accompli.

Pour solde de tout compte, Monsieur le Maire ! »

Monsieur le Maire prend note de cette déclaration.

Bernard MACE ajoute, que pour les mêmes raisons que Luc PORTET, il s'abstiendra sur les délibérations qui vont suivre.

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND.

15 – Affaires foncières – 7 chemin du Guesny – Acquisition GILLOURY veuve SOURISSEAU

Emmanuelle SOALHAT se réjouit de voir la majorité municipale investir dans des biens immobiliers après une série de vente de notre patrimoine. Elle aimerait entendre le Maire faire un point d'avancement des dossiers du Petit Séminaire et du Carré Saint-Jean :

- 1^{ère} question : le Petit Séminaire est-il vendu, si oui depuis quand ? Qu'en est-il du projet d'aménagement ? Le permis est-il déposé et signé ?
- 2^{ème} question : s'agissant du Carré Saint-Jean, nous avons pu voir dans l'offre finale que vous demandiez deux compléments d'information pour avoir le détail par lot des travaux de la chapelle et avoir le détail de l'enveloppe de 830 000 euros alloués aux travaux de la chapelle.

Emmanuelle SOALHAT remercie Monsieur le Maire de bien vouloir lui communiquer les réponses. Enfin, elle demande quelle est la catégorie ERP choisie dans la chapelle. Elle aimerait également avoir la liste de tous les bâtiments et terrains municipaux appartenant à la Ville de Guérande.

Monsieur le Maire rappelle que les questions posées n'ont pas de rapport avec le sujet de la délibération et à ce jour il n'a pas reçu de question écrite de la part du groupe auquel appartient Madame SOALHAT.

Emmanuelle SOALHAT estime que les réponses du Maire sont vaines quand les questions écrites sont posées et donc elle s'est dit qu'en agissant de la sorte, elle avait peut-être un moyen d'avoir une réponse mais elle enregistre que Monsieur le Maire ne souhaite pas lui répondre.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'elle siège ce soir au sein du Conseil Municipal et qu'elle n'est pas dans le cadre de la campagne électorale.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Bernard MACÉ / Pascal LOIRAT / Luc PORTET / François PAGEAU)

16 – Affaires foncières – 7 rue du Sénéchal - Acquisition Ligue de l'Enseignement-FAL 44

Frédéric MICHE demande si un droit de passage est prévu.

Monsieur le Maire précise qu'une convention sera passée avec l'Amicale Laïque pour leur permettre d'utiliser le parking puisqu'elle accueille les activités de l'Outil en Main, l'école DIWAN mais loue également régulièrement la salle dite de l'Amicale Laïque. Un droit de passage est bien prévu.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Bernard MACÉ / Pascal LOIRAT / Luc PORTET)

17 – Affaires foncières – 35 ter rue des Pradeleaux – Convention de servitudes VALLEE Ronald

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

18 – Affaires foncières – Aménagement foncier de Guérande/La Turballe – Avis de la commune sur la décision CIAF suite à enquête publique relative au mode d'aménagement foncier ECIR

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

19 – Affaires foncières - ZAC Bréhany-Villeneuve – Clôture ZAC - Transfert voies et équipements

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Bernard MACE.

20 – Avenant à la convention avec le Syndicat mixte des transports sur la mise en œuvre de quais accessibles

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

21 – Convention de gestion et d'entretien des aménagements routiers avec le Département - Route de Cogea (RD 48)

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

22 – Dénomination de voie : Route de Lévéno

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

23 – Dénomination de voies : rue Huguette GALLAIS / rue Madeleine VIAUD

Bernard MACE profite de cette délibération pour remercier les élus et les agents municipaux avec lesquels il a travaillé au cours de ces dernières années.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

24 – Convention pour la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de la police pluri-communale

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX qui commente le diaporama présenté en séance, consacré au bilan du Mécénat qui a permis de financer une partie des travaux de restauration des édifices patrimoniaux soit 493 000 € sur les 1 978 000€ déjà réalisés (Remparts, collégiale, porte saint-michel)

Monsieur le Maire remercie Catherine LACROIX pour cette présentation.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait du dernier Conseil Municipal du mandat 2014/2020 et il tient à remercier les 32 élus du Conseil Municipal.

Il salue le travail de tous, leur investissement, leur disponibilité, leur engagement et la richesse de leurs actions.

Être élu n'est pas toujours facile, et il salue également les familles, les proches ou les amis pour qui chacune et chacun ont dû sacrifier certains moments.

Monsieur le Maire adresse également ses remerciements à l'ensemble du personnel municipal qui met en place la politique des élus et il les félicite pour leur engagement, leur professionnalisme et leur disponibilité.

Sans oublier de remercier nos amis de la presse qui sont présents à chaque Conseil Municipal ainsi que le public fidèle à ce temps démocratique.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20 heures 15.
